



AGIR POUR LE LOGEMENT



HONORAIRES DE TRANSACTION VENTES

à la charge du vendeur

Montant vente Net Vendeur Euros	Montant des honoraires T.T.C.	Montant H.T.	T.V.A. 20 %
---------------------------------------	----------------------------------	--------------	-------------

Jusqu'à 60 000 € : Honoraires forfaits de 6 000 €uros T.T.C.

65 000,00 €	7 000,00 €	5 833,33 €	1 166,67 €
70 000,00 €	7 000,00 €	5 833,33 €	1 166,67 €
80 000,00 €	7 000,00 €	5 833,33 €	1 166,67 €
90 000,00 €	8 000,00 €	6 666,67 €	1 333,33 €
95 000,00 €	8 000,00 €	6 666,67 €	1 333,33 €
100 000,00 €	8 000,00 €	6 666,67 €	1 333,33 €
105 000,00 €	8 000,00 €	6 666,67 €	1 333,33 €
110 000,00 €	8 000,00 €	6 666,67 €	1 333,33 €
115 000,00 €	8 000,00 €	6 666,67 €	1 333,33 €
120 000,00 €	8 000,00 €	6 666,67 €	1 333,33 €
125 000,00 €	8 000,00 €	6 666,67 €	1 333,33 €
130 000,00 €	8 000,00 €	6 666,67 €	1 333,33 €
135 000,00 €	8 000,00 €	6 666,67 €	1 333,33 €
140 000,00 €	9 000,00 €	7 500,00 €	1 500,00 €
145 000,00 €	9 000,00 €	7 500,00 €	1 500,00 €
150 000,00 €	9 000,00 €	7 500,00 €	1 500,00 €
155 000,00 €	9 000,00 €	7 500,00 €	1 500,00 €
160 000,00 €	10 000,00 €	8 333,33 €	1 666,67 €
165 000,00 €	10 000,00 €	8 333,33 €	1 666,67 €
170 000,00 €	10 000,00 €	8 333,33 €	1 666,67 €
175 000,00 €	10 000,00 €	8 333,33 €	1 666,67 €
180 000,00 €	11 000,00 €	9 166,67 €	1 833,33 €
185 000,00 €	11 000,00 €	9 166,67 €	1 833,33 €
190 000,00 €	11 000,00 €	9 166,67 €	1 833,33 €
200 000,00 €	12 000,00 €	10 000,00 €	2 000,00 €
250 000,00 €	15 000,00 €	12 500,00 €	2 500,00 €
300 000,00 €	16 000,00 €	13 333,33 €	2 666,67 €
350 000,00 €	18 000,00 €	15 000,00 €	3 000,00 €
400 000,00 €	20 000,00 €	16 666,67 €	3 333,33 €
450 000,00 €	22 000,00 €	18 333,33 €	3 666,67 €
500 000,00 €	24 000,00 €	20 000,00 €	4 000,00 €
550 000,00 €	26 000,00 €	21 666,67 €	4 333,33 €
600 000,00 €	28 000,00 €	23 333,33 €	4 666,67 €
650 000,00 €	30 000,00 €	25 000,00 €	5 000,00 €
700 000,00 €	32 000,00 €	26 666,67 €	5 333,33 €
750 000,00 €	34 000,00 €	28 333,33 €	5 666,67 €

A partir de 750 000 € : Honoraires forfaits de 5% T.T.C



HONORAIRES DE MISE EN LOCATION

Conformément à la loi ALUR n°2014-366

HABITATIONS :

A la charge du propriétaire :

- Recherche du locataire, visite, constitution d'un dossier, rédaction du bail
- Réalisation de l'état des lieux d'entrée et/ou de sortie à l'aide d'une tablette avec photos et signature électronique
- Entremise et négociation
- Réalisation dossier de permis de louer

8,00€ TTC/m²

3,00€ TTC/m²

Jusqu'à 1 mois de loyer TTC

50€ TTC

A la charge du locataire :

- Visite, constitution d'un dossier, rédaction du bail
- Réalisation de l'état des lieux d'entrée à l'aide d'une tablette avec photos et signature électronique

8,00€ TTC/m²

3,00€ TTC/m²

GARAGES, PARKINGS, BOX, CAVES, GRENIERS :

A la charge du propriétaire :

150€ TTC

- Recherche du locataire, visite, constitution d'un dossier, rédaction du bail
- Réalisation de l'état des lieux d'entrée et/ou de sortie à l'aide d'une tablette avec photos et signature électronique

A la charge du locataire :

150€ TTC

- Visite, constitution d'un dossier, rédaction du bail
- Réalisation de l'état des lieux d'entrée à l'aide d'une tablette avec photos et signature électronique

MURS COMMERCIAUX, LOCAUX COMMERCIAUX, BUREAUX, ENTREPOTS :

A la charge du locataire :

Entre 20 et 30% HT du montant annuel du loyer HT

- Visite, constitution d'un dossier, rédaction du bail
- Réalisation de l'état des lieux d'entrée à l'aide d'une tablette avec photos et signature électronique

TVA de 20% incluse sur les prix TTC

Diagnostic de surface habitable : Loi Boutin ou Carrez obligatoire



HONORAIRES DE GESTION LOCATIVE

FORMULE TRANQUILITE : (particuliers et professionnels)

- Envoi avis de loyer et quittances
- Encaissement des loyers, charges et dépôt de garantie
- Envoi des relances au locataire en cas de retard de paiement
- Gestion des charges locatives, paiement des factures
- Contrôle des contrats d'entretiens (cheminée, chaudière, etc) et assurance annuelle du locataire
- Appel de la taxe des ordures ménagères
- Révision du loyer à la date d'anniversaire
- Présentation de la situation comptable
- Paiement des charges de copropriété
- Donner et accepter les congés du locataire

8,20% TTC
6,83% HT

GARANTIE DES LOYERS IMPAYES :

- Assurance détérioration immobilière
- Assurance protection juridique
- Mise en place de dossier contentieux
- Garantie squat

3,20% TTC

galian

OPTIONS POSSIBLES :

- Frais mensuels de correspondance postal pour le bailleur
- Aide à la déclaration d'impôt 2044
- Gestion des travaux d'entretien supérieur à 3 000,00€ HT
- Représentation aux AG des copropriétaires
- Honoraires de gestion de dossier contentieux
- Honoraires de vacation (par heure et par personne)
- Honoraires de déclaration de sinistre

3,00€ TTC

Voir annexe au mandat

3,60% TTC

98€ TTC/ heure



HONORAIRES DU SERVICE SYNDIC

PRESTATIONS PARTICULIERES	
* Prorata temps passé	Gestionnaire : 100.00 € / heure TTC Secrétariat : 75.00 € / heure TTC
PRESTATIONS RELATIVES AUX REUNIONS ET VISITES SUPPLEMENTAIRES	
* Préparation, convocation, tenue d'AG supplémentaire de 1h	Majoration dépassement honoraires de 25 %
* Organisation réunion supplémentaire avec le conseil syndical de 1h	Au temps passé
* Réalisation visite supplémentaire de la copropriété	Au temps passé
PRESTATIONS RELATIVES AU REGLEMENT DE COPROPRIETE ET A L'EDD	
* Etablissement/modification du RC suite décision du syndicat	Montant fixé lors de l'AG
* Publication EDD et RC ou des modifications	Au temps passé
PRESTATIONS GESTION ADMINISTRATIVE ET MATERIELLE RELATIVES AUX SINISTRES	
* Déplacement sur les lieux	Au temps passé
* Prise de mesures conservatoires	Au temps passé
* Assistance aux mesures d'expertise	Au temps passé
* Suivi du dossier auprès de l'assureur	Au temps passé
* Prestations effectuées en dehors des jours/heures ouvrables urgente	Coût horaire majoré de 25 %
PRESTATIONS RELATIVES AUX LITIGES ET CONTENTIEUX	
* Mise en demeure d'un tiers par LRAR	40.00 € TTC
* Constitution du dossier transmis à l'avocat/huissier/assureur protection juridique	180.00 € TTC
* Suivi du dossier transmis à l'avocat	Au temps passé
AUTRES PRESTATIONS	
* Diligence spécifiquement liées à la préparation des décisions d'acquisition	Montant fixé lors de l'AG
* Reprise de comptabilité sur exercice antérieur approuvé ou non répartis	Au temps passé
* Représentation du syndicat aux assemblées d'une structure extérieure	Au temps passé
* Constitution et suivi du dossier d'emprunt souscrit au nom du syndicat	Au temps passé avec minimum de 500.00 € TTC
* Constitution et suivi d'un dossier de subvention accordé au syndicat	Au temps passé avec minimum de 500.00 € TTC
* Immatriculation initiale du syndicat	Au temps passé avec minimum de 500.00 € TTC
Frais d'envoi LRE (Lettre Recommandée Electronique)	4.20 € TTC

FRAIS ET HONORAIRE IMPUTABLES AUX SEULS COPROPRIETAIRES	
<i>Frais de recouvrement</i>	
* Mise en demeure par LRAR	40.00 € TTC
* Relance après mise en demeure	35.00 € TTC
* Conclusion d'un protocole d'accord par acte SSP	110.00 € TTC
* Frais de constitution d'hypothèque	220.00 € TTC
* Frais de mainlevée d'hypothèque	180.00 € TTC
* Dépôt d'une requête injonction de payer	180.00 € TTC
* Constitution du dossier transmis à l'auxiliaire de justice	180.00 € TTC
* Suivi du dossier transmis à l'avocat	220.00 € TTC
<i>Frais et honoraires liés aux mutations</i>	
* Etablissement de l'état daté	380.00 € TTC
* Opposition sur mutation	140.00 € TTC
<i>Frais de délivrance des documents sur support papier</i>	
* Délivrance copie carnet d'entretien	40.00 € TTC
* Délivrance copie diagnostic techniques	40.00 € TTC
* Délivrance des infos nécessaires à la réalisation d'un DPE individuel	60.00 € TTC
* Délivrance au copropriétaire d'une copie conforme ou extrait de PV d'AG	25.00 € TTC
<i>Préparation/convocation/tenue d'une AG à la demande d'un/plusieurs copropriétaire</i>	
* Etablissement ordre du jour ; élaboration/envoi convocation ; présence du syndic à l'AG	25.00 € TTC par copropriétaire avec minimum de 380.00 € TTC facturé
HONORAIRE POUR TRAVAUX SYNDIC	
* de 0.00 € à 3 000.00 €	Forfait de 100.00 €
* de 3 000.00 € à 15 000.00 €	4 % HT
* de 15 000.00 € à 30 000.00 €	3 % HT
* de 30 000.00 € à 100 000.00 €	2.5 % HT
* + de 100 000.00 €	2 % HT

DUREE DU CONTRAT

3 ans

CONTENU DU FORFAIT

2 visites de vérification périodique de 1h

ASSEMBLEES GENERALES

1 à 2h de 9h00 à 17h00

REEDITION DES COMPTES

6 mois à la clôture de l'exercice